

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MOTOCLUB REVIGNY
E-MAIL : motoclubrevigny@gmail.com
TÉLÉPHONE : 07 86 22 11 14
ORGANISATEUR TECHNIQUE : LECOCQ SULLIVAN

N° D'ÉPREUVE FFM : 442
DATE : 19 MAI 2024
LIEU : REVIGNY SUR ORNAIN (55)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	M. CELCE DOMINIQUE	Licence : 231566
Président du Jury ou Arbitre* -----	M. SIMON ALAIN	Licence : 150708
Membre du Jury -----	M. GROSLEVIN OLIVIER	Licence : 160158
Membre du Jury -----	M. HAZART FREDERIC	Licence : 106204
Commissaire technique responsable -	M. SOLD PATRICE	Licence : 032376
Responsable du chronométrage -----	M. MAIERHOFER MORGANE	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat GE 50cc	6 ans	9 ans	50cc 2T	
Championnat GE 65cc	7 ans	11 ans	65cc 2T	
Championnat GE 85cc kid	9 ans	12 ans	85cc 2T et 150cc 4T	
Ligue 125cc	13 ans		125 2T	
Ligue 250cc /450cc	13 ans*		125 2T à 450cc 4T	13 ⁺ / 13 ans = 125cc 2T et 15 ans <125cc 2T
Trophée 250cc	15 ans		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T et 4T	
Trophée 450cc	15 ans		250cc 2T, 300cc 2T 350cc 4T et 450cc 4T	
Trophée vétérans	40 ans et +		125cc 2T à 450cc 4T	
Trophée féminines	13 ⁺ / 15 ans ⁺		125cc 2T ou 450cc 4T	13 ⁺ / 15 ⁺ : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T
Motos Anciennes	13 ⁺ / 15 ans ⁺		125cc 2T ou 500cc	13 ⁺ / 15 ⁺ : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Docteur LUSQUIN		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	BAR LE DUC	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain Motocross REVIGNY	Longueur du circuit	1300
Adresse	Route de Rancourt 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	Largeur minimum de la piste	6
		Largeur de la grille	35
		Longueur de la ligne droite de départ	84
		Nombre d'OCP*	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **48**
En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : **33**
En manche : **28**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 20/02/2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 20/02/2024
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13 Rue de la République
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 23/02/2024
NUMERO: 24/0211

